

# Programme de bourses de l'UGGI 2008-2011

## *Règlementation*

L'UGGI a établi un nouveau programme de bourses pour 2008-2011 comme complément du système actuel qui soutient des symposia et des ateliers organisés ou co-sponsorisés par les Associations et les Commissions de l'Union. Les priorités du programme de bourses sont définies en relation avec les stratégies scientifiques de l'UGGI:

- a. La création de nouvelles connaissances géodésiques et géophysiques;
- b. La dissémination des données et des informations sur la géophysique et la géodésie;
- c. Les géo-sciences pour le développement durable;
- d. Le rapport entre les géo-sciences et la politique;
- e. Les géo-sciences en Afrique.

Les propositions de haute qualité seront fondées pendant une durée fixe. Le programme de bourses suit les processus de plusieurs autres entités qui font partie du regroupement de l'ICSU. Le programme de bourses de l'UGGI vise à soutenir des projets importants pour la communauté géophysique et géodétique, qui explorent de nouvelles idées scientifiques et développeront des initiatives internationales pour l'avenir. Une proposition typique pourrait être pour un atelier ou une réunion des experts de plusieurs disciplines pour développer un programme ou une évaluation scientifique spécifique, surtout à propos d'une amélioration des recherches géophysiques ou de l'éducation des sciences de la Terre dans les pays en voie de développement. Bien que la gamme des activités soutenables soit large, les propositions des projets devraient être d'une importance notable pour les sciences ainsi que pour les sociétés. Les résultats devraient aussi fournir des recommandations politiques claires pour ceux qui prennent des décisions au niveau national et local, et pour le public, en ce qui concerne des actions urgentes à entreprendre. Les projets devraient rapporter une augmentation en visibilité pour l'UGGI et pour les Associations de l'Union.

Les propositions peuvent être posées uniquement par les Associations de l'UGGI et les Commissions de l'Union. Les entités qui font partie des Associations (e.g., les Commissions et les Groupes de Travail) qui cherchent à recevoir une bourse doivent présenter leurs propositions à

l'Association ou à la Commission de l'Union qui convient à leur demande. Une préférence sera remise aux propositions interdisciplinaires et internationales, surtout à celles qui incorporent plus de deux Associations ou Commissions de l'Union ainsi que des représentants de plusieurs pays. Les propositions devraient avoir une portée globale ou régionale, et devraient inclure la participation d'un groupe multi-national, surtout des scientifiques des pays en voie de développement, des femmes scientifiques, et des jeunes chercheurs.

Le nombre de propositions à recevoir des bourses chaque année n'est pas fixe, mais dépend de la pertinence, la qualité, les demandes de budget, et le montant total de fonds disponible pour le programme de bourses. Les fonds pour le programme de 2008-2009 est de US\$75.000 (\$50.000 pour les points prioritaires *a-d*, et \$25.000 pour le point prioritaire *e*). Le même montant est réservé pour 2010-2011. En général, les bourses seront entre US\$5.000 et US\$10.000. La co-sponsorisation des autres organisations est encouragée.

La date limite pour la soumission des propositions est le 1 mars 2008 pour le premier appel et le 1 mars 2010 pour le deuxième appel. Suivant un appel biennal, toutes les propositions passeront en revue du Bureau de l'UGGI sous forme d'une compétition ouverte. Si nécessaire, des experts spécialisés peuvent être invités à participer dans le processus de revue. Les propositions qui sont sélectionnées à recevoir une bourse seront annoncées au plus tard le 1 octobre 2008 et le 1 octobre 2010, respectivement.

Les bourses seront effectuées pour des périodes d'un an à deux ans à partir du 1 novembre 2008. Les fonds seront distribués en fonction de besoin et de qualité, et les projets peuvent être annulés si les progrès ne sont pas satisfaisants. Pour les projets soutenus, un rapport annuel doit être envoyé au Secrétariat de l'UGGI avant le 30 novembre 2009, et chaque année subséquente par la même date pour les projets de plusieurs années. Un rapport final est à soumettre dans les trois mois qui suivent la terminaison du projet.

Nous encourageons les auteurs de propositions à les soumettre par Internet. Le formulaire peut être obtenu par le Secrétariat de l'UGGI suivant une demande par le Secrétaire Général d'une Association ou d'une Commission de l'Union. Les propositions devraient être envoyées au Secrétariat de l'UGGI ([secretariat@iugg.org](mailto:secretariat@iugg.org)), avec une copie envoyée au Secrétaire Générale de l'UGGI ([alikh.ismail-zadeh@gpi.uka.de](mailto:alikh.ismail-zadeh@gpi.uka.de)).